

Orientation des lycéens La plateforme d'aide à l'orientation post-bac INSPIRE labellisée par le Ministère

Paris le 13 février 2018 – Alors que près de 800 000 lycéens sont en train de formuler leurs vœux d'admission en ligne sur la nouvelle plateforme *Parcoursup*, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a souhaité labelliser la plateforme **INSPIRE** (www.inspire-orientation.org), une initiative de l'association ARTICLE 1.

S'appuyant sur quatre années de recherche, cette plateforme gratuite et sans but lucratif propose aux lycéens un parcours d'accompagnement en trois temps :

1. Un **questionnaire d'aide à l'orientation** pour identifier, en fonction de leur profil et aspirations, les filières d'études qui méritent d'être explorées en priorité ;
2. Une centaine de **fiches** et de vidéos portant sur l'ensemble des filières d'études présentes sur *Parcoursup*. Ces fiches sont classées en fonction du profil de chaque lycéen afin d'en faciliter la découverte et leur permettre de présélectionner les plus pertinentes.
3. La mise en contact avec des **étudiants « éclaireurs »** bénévoles désireux de partager leur expérience avec les lycéens sur les pistes qu'ils envisagent.

La labellisation par le Ministère vise à accélérer le développement de la plateforme pour accompagner les centaines de milliers de lycéens qui sont en recherche d'informations, dès le mois de février 2018.

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a indiqué que *« le Plan Etudiants vise à remettre au cœur du lycée la question de l'orientation, pour faire tomber les barrières entre le secondaire et le supérieur et pour redonner à chacun le même niveau d'information afin de lutter contre le conditionnement social des choix d'études. Pour cette raison, le Ministère souhaite encourager toutes les initiatives qui contribuent à accompagner chaque lycéen, grâce à des ressources pédagogiques et en réintroduisant de l'humain. C'est le cas d'INSPIRE, qui a montré son efficacité depuis plusieurs années »*.

Boris Walbaum, co-fondateur d'Article 1, se félicite de ce partenariat : *« Nous croyons en une orientation solidaire, positive, fondée sur l'inspiration et l'échange. Cette labellisation constitue une extraordinaire reconnaissance du travail que nous menons depuis plusieurs années avec des chercheurs, des experts, plus d'une centaine de lycées et des associations majeures de l'engagement étudiant. Elle va nous permettre d'amplifier notre action au service de l'ensemble des lycéens et de l'égalité des chances. »*

Lors de la phase d'expérimentation, la plateforme INSPIRE a démontré son efficacité : 1 lycéen sur deux y a sélectionné des pistes d'études qu'il n'envisageait pas, et 1 sur trois des pistes d'études qu'il ne connaissait pas.

INSPIRE, partenaire de l'ONISEP et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est un parcours d'accompagnement **digital et humain** pour guider les lycéens dans leurs choix d'orientation. Gratuit, open source et ne commercialisant aucune donnée, Inspire est le fruit de 4 années de travail de recherche dans l'orientation. Il est destiné aux lycéens de Première et de Terminale de toutes filières. Inspire est porté par l'association d'intérêt général ARTICLE 1, née de la fusion de deux associations majeures de **l'égalité des chances au 1er janvier 2018** - Frateli & Passeport Avenir. Inspire est relayée et appuyée par les acteurs majeurs de l'engagement et de la jeunesse : la Ligue de l'Enseignement, UnisCité, l'AFEV, la FAGE, Animafac, la Fondation HEC.

Article 1 œuvre pour une société où l'orientation, la réussite dans les études et l'insertion professionnelle ne dépendent pas des origines sociales, économiques et culturelles ; pour une société où la réussite passe par le lien social et l'engagement citoyen.

Contacts médias**AGENCE SHADOW COMMUNICATION****Sarah Aoun - +33(0) 6 28 40 66 54 - sarahaoun@shadowcommunication.fr**